

# **BILAN A MI-PARCOURS PCAET**

**2021-2027**

**CC Haut Limousin en Marche**



# EDITO

« Chers partenaires,

Il y a trois ans, nous avons lancé une dynamique nouvelle en faveur de l'environnement avec l'adoption en conseil communautaire du Plan Climat Air Eau Énergie Territorial lors de la séance du 28 juin 2021 qui a permis de placer la transition écologique au cœur des politiques publiques de la collectivité. Aujourd'hui, ce bilan à mi-parcours permet de capitaliser sur notre expérience acquise ces dernières années et de faire le point sur l'avancement des différentes actions menées mais aussi souligner les défis à relever.

Je tiens à saluer tout d'abord l'engagement de chacun d'entre vous dans notre démarche collective pour un développement durable et respectueux de notre environnement. Les résultats obtenus jusqu'à présent témoignent de notre volonté commune d'agir face aux enjeux climatiques.

Le PCAET du Haut limousin en Marche s'inscrit pleinement dans notre projet de territoire, qui vise à valoriser nos ressources naturelles, notamment la biodiversité et l'élevage ovin, tout en mettant en avant l'énergie verte à travers la production d'énergies renouvelables. De plus, nous accordons une attention particulière au soutien de nos entreprises locales et à l'innovation, en misant sur nos pépites industrielles pour dynamiser notre économie tout en préservant notre environnement.

Notre communauté, riche de ses atouts naturels et humains, se doit d'être un modèle en matière de transition écologique. Grâce aux actions mises en place et aux partenariats renforcés, nous posons les jalons d'un avenir durable pour les générations futures. Ensemble, continuons à innover, à sensibiliser et à agir pour préserver notre territoire.

Pour pallier aux enjeux climatiques extrêmes, continuons à innover, à sensibiliser, conscients que chaque action compte dans la construction d'un avenir plus durable. Ce futur, nous le construisons ensemble pour faire du Haut Limousin en Marche un territoire tourné vers une transition écologique réussie !

Aussi, je vous invite à consulter ce bilan à mi-parcours qui retrace nos avancées et nous incite à poursuivre cet effort collectif avec enthousiasme et détermination.

Bien à vous, »

J.F. PERRIN

Président de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche

# SOMMAIRE

GLOSSAIRE.....	4
CONTEXTE.....	5
METHODOLOGIE.....	7
<b>I. EVALUATION DU RÔLE DU COORDINATEUR.....</b>	<b>9</b>
1.1 MOBILISATION DES ACTEURS ECONOMIQUES .....	9
1.2 MOBILISATION DES COMMUNES.....	10
1.3 MOBILISATION DES ASSOCIATIONS ET DES CITOYENS .....	11
<b>II. APPRECIATION DES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE .....</b>	<b>13</b>
2.1 BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES) .....	14
2.2 BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE .....	15
2.3 BILAN DE L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENR .....	16
2.4 BILAN DE L'EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'AIR .....	17
2.5 BILAN DE LA SEQUESTRATION CARBONE .....	18
2.6 ADAPTATION .....	18
<b>III. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>19</b>
3.1 AXE SECTORIEL 1 : LE PARC BÂTI ET LE CADRE DE VIE .....	20
3.2 AXE SECTORIEL 2 : LES TRANSPORTS .....	26
3.3 AXE SECTORIEL 3 : LES ENTREPRISES ET LES INDUSTRIES .....	30
3.4 AXE SECTORIEL 4 : L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE .....	32
3.5 AXE SECTORIEL 5 : L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET LES DECHETS .....	35
3.6 AXE SECTORIEL 6 : LES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION .....	39
3.7 AXE SECTORIEL 7 : LA GOUVERNANCE, LA COMMUNICATION ET L'EVALUATION .....	42
<b>IV. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS .....</b>	<b>44</b>
<b>V. BILAN DES FREINS ET PISTES DE PROGRES .....</b>	<b>44</b>
<b>VI. ANTICIPATION ET PREPARATION DES EVOLUTIONS FUTURES.....</b>	<b>45</b>
CONCLUSION .....	46

## GLOSSAIRE

**ADEME** : Agence de la Transition Écologique

**AREC** : Agence Régionale de l'Énergie et du Climat

**CC** : Communauté de Communes

**CCHLeM** : Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**CMA** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**ENR** : Énergies Renouvelables

**ESS** : Économie Sociale et Solidaire

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**ETP** : Équivalent Temps Plein

**PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial

**PAT** : Plan Alimentaire Territorial

**PMS** : Plan de Mobilité Simplifié

**SEHV** : Syndicat Énergie Haute-Vienne

**SMABGA** : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin du Grand-Angoulême

**SRADET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

**SNBC** : Stratégie Nationale Bas-Carbone

**TAD** : Transport à la Demande

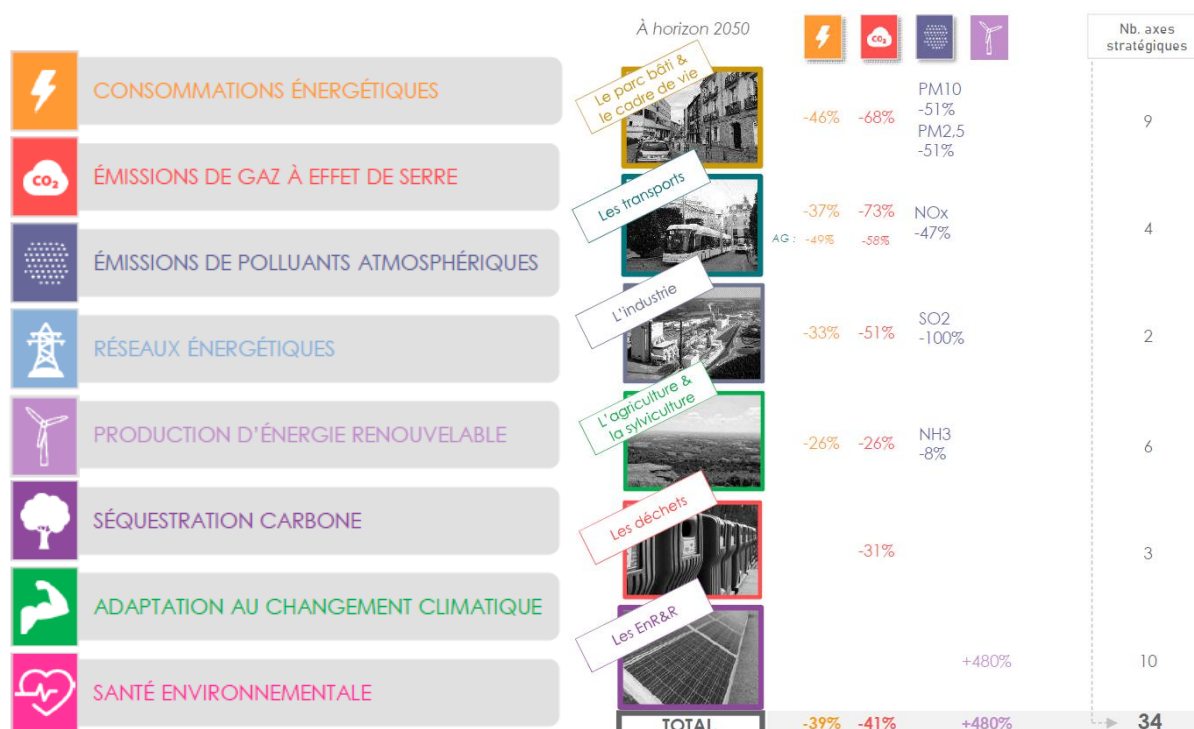
**ZAN** : Zéro Artificialisation Nette

**COT** : Contrat d'Objectifs Territorial

## CONTEXTE

La Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche est issue de la fusion au 1er janvier 2017 de trois intercommunalités : celle de la Basse Marche, celle de Brame-Benaize et celle du Haut Limousin. La CCHLeM a adopté son PCAET en Conseil communautaire le 28 Juin 2021, par délibération n°2021\_110.

Ce document stratégique fût le fruit d'un travail de concertation et de co-construction avec l'ensemble des élus et acteurs socio-économiques du territoire. Il s'inscrit également dans le cadre d'une Convention<sup>1</sup> des Territoires pour le climat, l'air et l'énergie en Haute-Vienne cosignée par le SEHV et les 13 EPCI de Haute-Vienne. Pour rappel, le PCAET était articulé autour de 8 grandes orientations structurées au sein de 7 axes sectoriels, décliné en 25 actions co-construites avec l'ensemble des acteurs du territoire.



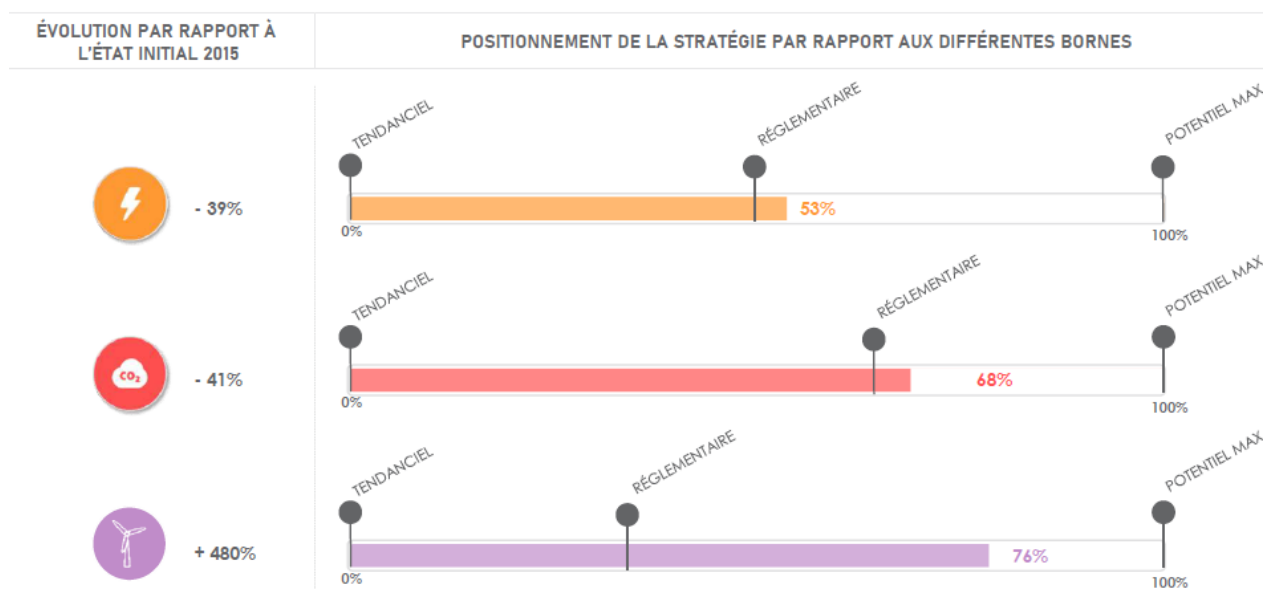
Les 8 grandes orientations stratégiques de la CCHLeM dans son PCAET

Les 6 axes stratégiques de la CCHLeM et les objectifs fixés pour 2050

<sup>1</sup> <http://www.sehv.fr/pageactualite.php?actu=20200220BilanConventionDesTerritoires>



## PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION – HORIZON 2050



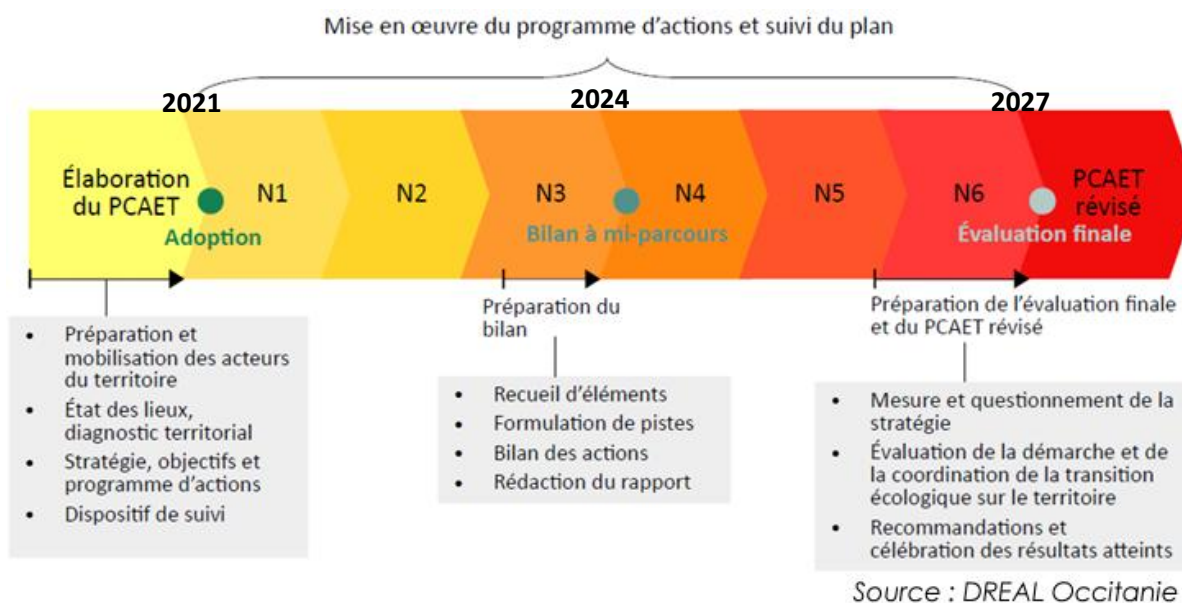
**Objectifs 2050 de la CCHLeM par rapport à 2015 en matière de consommation d'énergie (*orange*), de gaz à effet de serre (*rouge*) et d'énergie renouvelable (*violet*)**

La CCHLeM vise à renforcer l'engagement de tous les acteurs concernés (communes, entreprises, institutions, société civile, citoyens, etc.) et à encourager une dynamique propice à l'émergence d'initiatives, en plus de son propre engagement.

## METHODOLOGIE

Le dispositif de suivi des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), défini par l'article 1-IV du décret n°2016-849 du 28 Juin 2016 relatif aux PCAET, prévoit un bilan intermédiaire à 3 ans et une évaluation finale à 6 ans.

Aussi, après trois années de mise en œuvre, ce bilan à mi-parcours du PCAET, objet du présent document, est un point d'étape sur la réalisation des actions initialement retenues.



### Etapes clés d'un PCAET

Ce bilan va permettre de porter un regard objectif et factuel sur l'avancement des actions et leurs contributions aux objectifs quantitatifs et qualitatifs du PCAET de la CCHLEM et contribuer à :

- Redynamiser la démarche PCAET auprès de l'ensemble des acteurs du territoire,
- Visualiser et objectiver l'avancement des actions et l'engagement de chacun,
- Partager les réussites et encourager la réflexion sur les améliorations à apporter,
- Fournir un point d'étape sous la forme d'un support de communication à destination de tous les acteurs du territoire,
- Amorcer la réflexion sur ce que pourrait être l'évaluation finale du PCAET.

Parallèlement, la CCHLeM s'est engagée depuis le 20 septembre 2021 (délibération n°2021\_126) dans un programme de Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME.

Parmi les territoires engagés dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique, certains nourrissent des ambitions plus fortes en matière de transition écologique. C'est pourquoi, l'ADEME propose à la CCHLeM un accompagnement renforcé et des financements à travers un COT sur 4 années. Ce programme s'appuie sur des référentiels développés par l'ADEME et permet l'obtention de labels

reconnus au niveau national (Cit'ergie/CAE Climat-Air-Energie et Economie circulaire) qui illustrent l'action et l'engagement de la collectivité.

Le Contrat d'Objectifs Territorial présente plusieurs intérêts :

- Il s'appuie sur les compétences de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche effectivement exercées en matière de transition écologique ;
- Il permet d'aborder les domaines sur lesquels la CCHLeM a besoin de disposer de leviers afin d'accélérer la transition écologique ;
- Il accompagne la CCHLeM dans le renforcement ou l'éclairage de sa stratégie pour les 4 ans dans les différents domaines abordés ;
- Il accompagne la mise en œuvre d'un plan d'actions réalistes pour atteindre les objectifs convenus après les audits, avec un coup de pouce financier significatif.

Certaines actions définies dans le PCAET ont été intégrées aux engagements pris dans le cadre du COT, ainsi certaines actions provenant du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et plus globalement dans le cadre de sa stratégie de transition écologique transversale (rénovation énergétique, services en matière de mobilité, prévention des déchets, développement des ENR, biodiversité, stratégie foncière...). De cette manière, ces deux outils, le COT et le PCAET, contribuent à une approche globale et cohérente de la gestion et de la planification territoriale en matière d'environnement et d'énergie.

Ainsi ces 2 programmes d'action le COT et le PCAET ont été conçus de manière à se compléter et à se renforcer mutuellement dans la poursuite des objectifs de développement durable et de transition écologique du territoire de la CCHLeM.

Par ailleurs, et le 20 juin 2022, la CCHLeM s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans l'objectif de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Il vient compléter le PCAET et le COT sur la partie alimentaire. Le PAT comprend 4 axes stratégiques déclinés en 14 actions :

- Développer une agriculture résiliente et durable en favorisant la diversité agricole ;
- Promouvoir une alimentation favorable à la santé, adaptée et de qualité de 0 à 100 ans ;
- Faire de la restauration collective un vecteur des bonnes pratiques alimentaires ;
- Valoriser les filières agricoles locales.

Le présent document a fait l'objet d'une relecture et d'échanges avec les différents services engagés dans le suivi du PCAET ainsi qu'avec les élus de la CCHLeM. Le bilan à mi-parcours a également fait l'objet d'une présentation au COPIL du 10 octobre 2024.

Ce bilan obligatoire à mi-parcours est décliné comme suit :

- Evaluation du rôle du coordinateur
- Appréciation des dynamiques du territoire
- Etat d'avancement du programme d'actions
- Moyens humains et financiers
- Bilan des freins et pistes de progrès
- Anticipation et préparation des évolutions futures



# I. EVALUATION DU RÔLE DU COORDINATEUR

Avec la volonté de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C, la CCHLEM s’est engagée dans une démarche ambitieuse en matière de transition énergétique et écologique à travers l’élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le diagnostic « climat air énergie » de la CCHLEM a mis en évidence le rôle des différents acteurs du territoire dans les émissions de gaz à effet de serre et dans les consommations d’énergie.

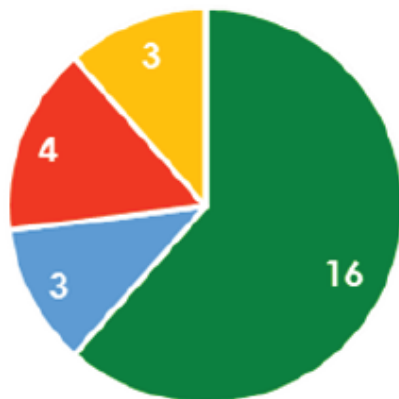
Atteindre les objectifs fixés par la politique « climat air énergie » de la CCHLEM supposait donc l’implication coordonnée de l’ensemble des acteurs du territoire, et ce à différents niveaux :

- Dans la bonne déclinaison de la stratégie territoriale en objectifs opérationnels,
- Afin d’opérer les changements de pratiques de l’ensemble des acteurs,
- En rendant possible la collaboration entre les acteurs.

Large processus de mobilisation et d’animation territoriale, le PCAET a été co-construit avec le SEHV et d’autres partenaires dans l’objectif de faire émerger des engagements concrets de l’ensemble des acteurs du territoire : communes, citoyens, entreprises, administrations, associations...

## REPARTITION DES ACTIONS SELON LE RÔLE DE LA CC HAUT-LIMOUSIN EN MARCHÉ

► Un rôle clé de la CC Haut Limousin en Marche avec **70% des actions pour lesquels l’EPCI est porteuse**. Mais une pluralité des rôles : coordinateur, incitateur, relais de communication.



### 1.1 MOBILISATION DES ACTEURS ECONOMIQUES

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche dispose de plusieurs outils de mobilisation des acteurs économiques.

Parmi ceux-ci, elle coordonne, en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l’Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d’Industrie (CCI), les Eco-défis. Cette initiative, lancée en 2024, vise à engager les acteurs économiques dans la transition écologique. La remise des Trophées de ces Eco-défis s’est tenue le 30 janvier 2025, mettant en lumière les entreprises du territoire et valorisant leurs initiatives, conformément à la volonté du Président.

En outre, la CCHLeM organise diverses réunions économiques, telles que :

- **Le Top 75** : des réunions organisées trois à quatre fois par an, destinées aux entreprises industrielles du territoire.
- **Les petits déjeuners économiques** : organisés une fois par semestre, ouverts à l'ensemble des acteurs économiques du territoire.
- Et prochainement des rencontres et travaux communs dans le cadre de Territoire d'Industrie : une initiative validée fin 2023, réunissant 5 EPCI de la Haute-Vienne (Limoges métropole, Porte Océane du Limousin, Pays de Saint Yrieix, Briançonnais Sud Haute-Vienne, CCHLeM) et visant les industriels.

Ces outils sont parfois utilisés pour aborder des thématiques liées à la transition (énergie, gestion des déchets...), mais de manière ponctuelle et non systématique.

Pour les acteurs agricoles, la CCHLeM collabore avec la Chambre d'agriculture et les agriculteurs dans la mise en œuvre des actions du PAT (Projet Alimentaire Territorial). Ces actions visent à promouvoir des pratiques agricoles durables, renforcer les circuits courts, et encourager une alimentation locale et de qualité. Cette mobilisation repose sur une concertation étroite avec les exploitants agricoles pour identifier leurs besoins et leurs contraintes, tout en valorisant leur savoir-faire.

Après plus de 3 ans d'efforts pour mobiliser les acteurs économiques autour de la transition écologique, il apparaît que ce sujet suscite un intérêt croissant. Ces acteurs réalisent de plus en plus l'importance de s'adapter aux enjeux environnementaux, non seulement pour répondre aux nouvelles réglementations, mais aussi pour anticiper les évolutions du marché et de la société. En particulier, les thématiques du foncier et de l'objectif de "zéro artificialisation nette" deviennent cruciales, car elles touchent directement la capacité des entreprises à se développer tout en respectant les impératifs de préservation des espaces naturels. Pour rappel, l'objectif de "zéro artificialisation nette" vise à compenser toute nouvelle artificialisation des sols par la renaturation ou la restauration d'autres surfaces, afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

Les entreprises reconnaissent désormais que la transition écologique est non seulement une nécessité réglementaire, mais aussi une opportunité de se positionner favorablement dans un contexte où les attentes environnementales sont en forte hausse. Cependant, cette prise de conscience s'accompagne de défis, car les contraintes imposées par ces objectifs peuvent freiner le développement économique et exigent des ajustements stratégiques et financiers importants.

Ainsi, la CCHLeM doit intensifier son rôle d'accompagnement des acteurs économiques dans la transition écologique, en les aidant à relever les défis posés par ces nouvelles exigences, tout en s'assurant de concilier le développement économique avec la protection de l'environnement.

## **1.2 MOBILISATION DES COMMUNES**

Les communes sont mobilisées régulièrement et tout au long de la mise en place des actions du PCAET. Elles participent à l'élaboration et au suivi des initiatives, en apportant leur connaissance des spécificités locales et des attentes des habitants. Cette mobilisation se traduit notamment par la

désignation de référents PCAET au sein des municipalités, qui jouent un rôle clé dans la coordination entre les acteurs locaux et la CCHLeM.

Sur la thématique de la biodiversité, cette implication s'est traduite par un recensement des actions déjà entreprises par les communes. Cette démarche a permis d'identifier et de valoriser de nombreuses initiatives locales, telles que la création de refuges pour la faune, l'aménagement d'espaces verts favorables à la biodiversité, la végétalisation des cimetières, des écoles et des centres-bourgs, la plantation de haies ou encore l'extinction de l'éclairage nocturne. En complément, un réseau s'est structuré autour de groupes de travail thématiques réguliers dédiés à la biodiversité. Des référents biodiversité ont été désignés dans chaque commune pour participer à ces groupes, qui facilitent le partage de bonnes pratiques et la mise en œuvre de projets collaboratifs à l'échelle intercommunale. Cette dynamique a permis de renforcer la cohésion territoriale et de faire émerger des initiatives ambitieuses pour la préservation du patrimoine naturel.

Cependant, cette coordination efficace autour de la biodiversité contraste avec un manque de structuration similaire pour les autres thématiques du PCAET. Bien que des référents PCAET aient été désignés dans les communes, leur mobilisation reste ponctuelle et parfois difficile en l'absence d'un cadre organisé pour favoriser les échanges sur des sujets variés. Actuellement, la CCHLeM ne dispose pas de structure dédiée pour organiser des rencontres régulières entre élus ou services techniques sur des problématiques liées à la transition énergétique.

Pour pallier cette carence, la mise en place d'un dispositif élargi d'animation et de concertation serait essentielle. Cela pourrait inclure la création de nouveaux groupes de travail thématiques ou l'organisation de réunions intercommunales régulières, afin de favoriser le partage d'expériences, renforcer la cohérence des actions menées sur l'ensemble du territoire et intensifier l'implication des communes dans l'ensemble des objectifs du PCAET.

### **1.3 MOBILISATION DES ASSOCIATIONS ET DES CITOYENS**

La mobilisation des associations et des citoyens constitue un volet essentiel de la mise en œuvre des actions du PCAET. Afin de garantir leur implication, des démarches de concertation sont organisées régulièrement sur divers projets structurants.

Par exemple, dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifiée, une enquête, des ateliers participatifs et des séances de concertation ont été organisés. Ces dispositifs ont offert aux citoyens et aux associations l'opportunité de s'exprimer et de contribuer activement à l'évolution du projet, en apportant des retours et des propositions alignés sur leurs besoins et attentes.

Sur la thématique de la biodiversité, la contribution des associations expertes est particulièrement marquante. Celles-ci sont invitées à participer aux groupes de travail et aux comités de pilotage (COFIL), où elles apportent leurs connaissances techniques et leur expertise. Grâce à leur implication, les actions mises en œuvre bénéficient d'un ancrage solide et d'une pertinence renforcée au regard des enjeux environnementaux locaux.

Par ailleurs, un plan de communication dédié au développement durable est en cours de construction pour l'année 2024. Ce plan vise à promouvoir les actions du PCAET et du Contrat d'Objectifs Territorial (COT), tout en sensibilisant les citoyens et les associations à l'importance de la transition écologique. À

travers des supports variés et des campagnes ciblées, ce plan a pour ambition non seulement d'informer, mais également de mobiliser davantage les habitants et les structures associatives autour des initiatives portées par la Communauté de Communes. Il s'inscrit dans une volonté de renforcer leur engagement à moyen et long terme et de les impliquer plus largement dans la poursuite des actions à venir.


Ainsi, la mobilisation des associations et des citoyens, bien que déjà initiée, reste une priorité pour la Communauté de Communes. Les efforts actuels, combinés à une stratégie de communication renforcée, visent à consolider cette dynamique participative et à inscrire durablement leur contribution au cœur des projets de transition écologique.

## II. APPRECIATION DES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Le bilan à mi-parcours est l'occasion d'évaluer les dynamiques relevées sur le territoire sur la Consommation d'énergie finale, les émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergie renouvelables, les émissions de polluants ou encore le stockage carbone et de les comparer aux objectifs.

La difficulté réside fréquemment dans l'accès à des données actualisées couvrant les premières années de mise en œuvre du programme d'actions. Il peut être également difficile de déterminer dans quelles mesures les évolutions enregistrées sont imputables aux actions conduites dans le cadre du PCAET ou à des facteurs externes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'articulation et les objectifs supra dont certains ont évolué en 2024.



**Légende :** ○ Evolution des objectifs entre 2017 et 2024

	Consommation d'énergie				Gaz à effet de serre				Énergie renouvelable *(% de la consommation finale) **(% d'augmentation)			
	2020	2030	2050	Année de référence	2020	2030	2050	Année de référence	2020	2030	2050	Année de référence
<b>Objectifs Nationaux</b> SNBC LCR		-20%	-50%	2012		-40%	÷ 6	1990		33%*		
<b>Objectifs Régionaux</b> SRADDET		-30%	-50%	2010		-45%	-75%	2010		50%*	100%*	
<b>Objectifs Départementaux</b> Convention des territoires			-44%	2015			-52%	2015			+46%**	2015
<b>Objectifs EPCI</b> PCAET			-39%	2015			-41%	2015			+480%**	2015

Les objectifs nationaux et régionaux ont évolué, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) ayant remplacé le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie). Considérant la nécessité de prise en compte des objectifs du SRADDET et la SNBC, ceux du PCAET (inchangés) sont moins en cohérence avec les objectifs supra (suite à leur évolution) mais ils le restent et participent aux efforts demandés par ces derniers.

## 2.1 BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

Les émissions de gaz à effet de serre pour le territoire de la Communauté de communes ont bien baissé entre 2015 et 2021 (-19 %).

	2015	2021		2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
Stratégie PCAET (ktCO <sub>2</sub> eq)	582	511	-12%	475	446	346	-41%
Suivi AREC (ktCO <sub>2</sub> eq)	609	498	-19%				

### Légende

- Ne répond pas à l'objectif 2021\*
- Répond à l'objectif 2021\*
- Répond à l'objectif 2026
- Répond à l'objectif 2050

\*2018 pour les polluants



### Tableau et graphique des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Source : réalisé par le SEHV à partir des données AREC - v2024

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2021 répondent en valeur absolue et en pourcentage de réduction à l'objectif 2021.

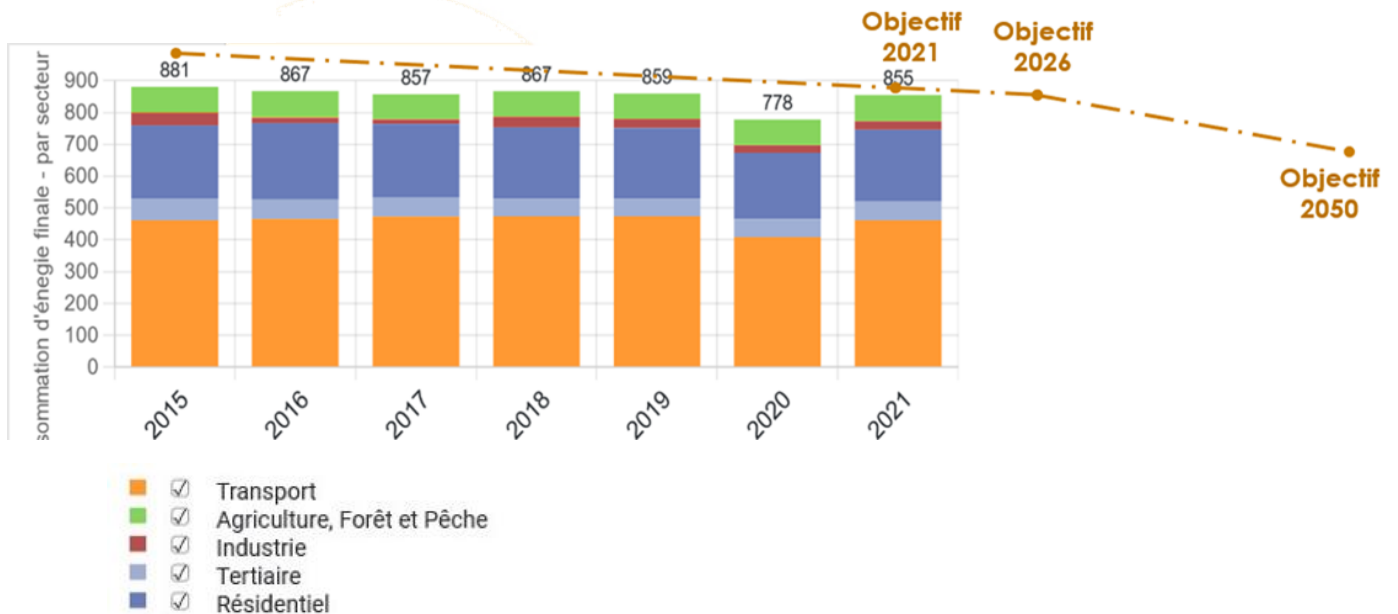
## 2.2 BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

	2015	2021		2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
Stratégie PCAET (GWh)	995	907	-9%	846	797	606	-39%
Suivi AREC (GWh)	871	855	-2%				

### Légende

- Ne répond pas à l'objectif 2021\*
- Répond à l'objectif 2021\*
- Répond à l'objectif 2026
- Répond à l'objectif 2050

\*2018 pour les polluants



### Tableau et graphique de la consommation d'énergie finale

Source : réalisé par le SEHV à partir des données AREC - v2024

La consommation énergétique finale du territoire en 2021 répond en valeur absolue mais ne répond pas en pourcentage de réduction à l'objectif 2021.

L'évolution en pourcentage est d'intérêt car la donnée initiale 2015 calculée en 2017, lors de l'élaboration de la Stratégie PCAET, et calculée en 2023, par le suivi AREC, a évolué.

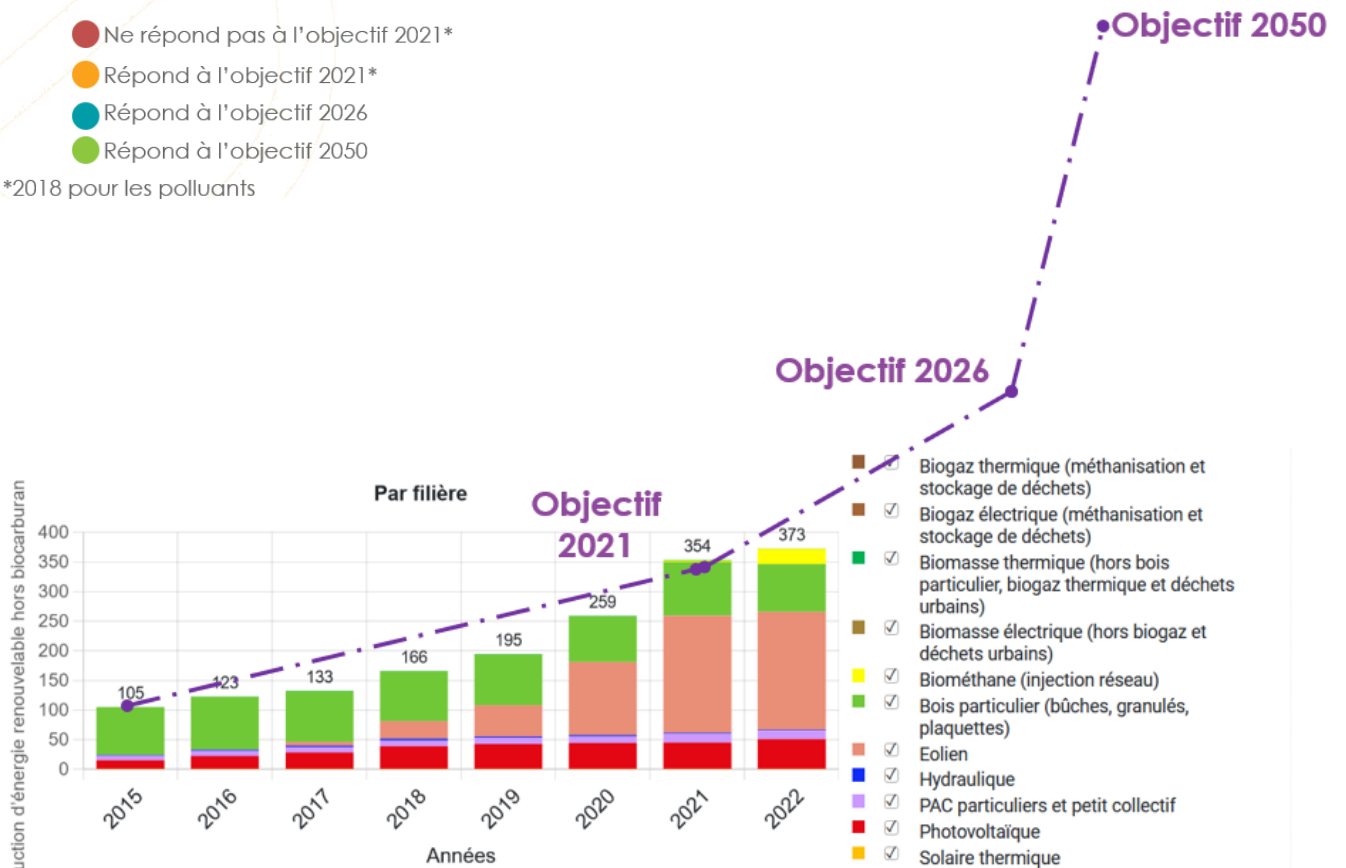
### 2.3 BILAN DE L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENR

	2015	2021		2026	2030	2050	Dev 2050/2015
Stratégie PCAET (GWh)	186	344	+85%	538	692	1079	+480%
Suivi AREC (GWh)	105	354	+237%				

#### Légende

- Ne répond pas à l'objectif 2021\*
- Répond à l'objectif 2021\*
- Répond à l'objectif 2026
- Répond à l'objectif 2050

\*2018 pour les polluants



#### Tableau et graphique de la production d'énergie renouvelable hors biocarburant (GWh)

Source : réalisé par le SEHV à partir des données AREC - v2024

La production d'énergies renouvelables (hors biocarburant et bois énergie industrie) du territoire en 2021 répond en valeur absolue et en pourcentage à l'objectif 2021.

L'évolution en % est d'intérêt car la donnée initiale 2015 calculée en 2017, lors de l'élaboration de la Stratégie PCAET, et calculée en 2024, par le suivi AREC, a fortement évolué.

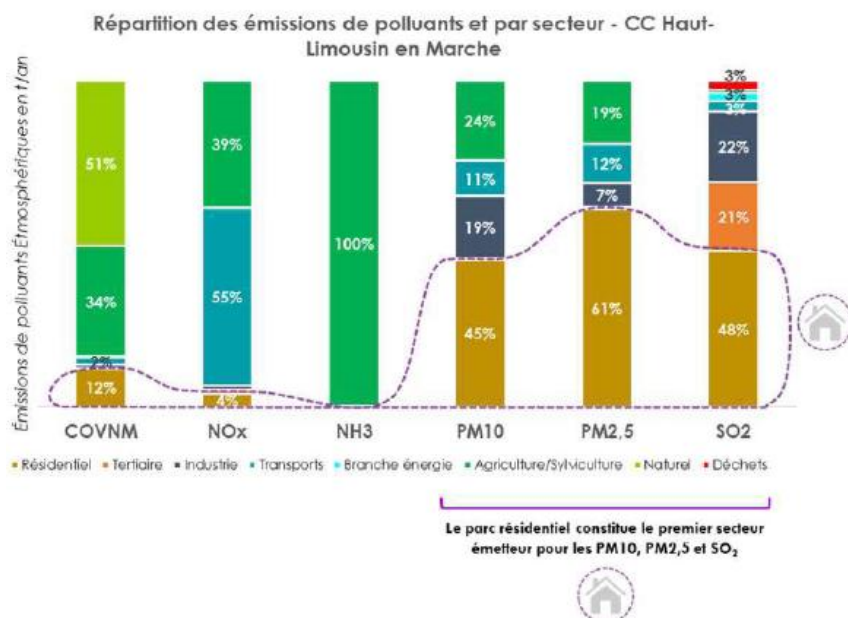


## 2.4 BILAN DE L'EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'AIR

en t/an	2015	2018	2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015	
<b>COVNM – Stratégie PCAET</b>	1595	1574	-1%	1546	1541	1528	1438	-10%
<b>COVNM – Suivi ATMO</b>	284	259	-9%					
<b>NH3 – Stratégie PCAET</b>	1866	1836	2%	1812	1788	1769	1722	-8%
<b>NH3 – Suivi ATMO</b>	1851	1719	-7%					
<b>NOx – Stratégie PCAET</b>	1187	1156	-3%	1123	1062	1014	833	-30%
<b>NOx - Suivi ATMO</b>	656	511	-22%					
<b>PM10 – Stratégie PCAET</b>	354	342	-3%	332	319	309	252	-29%
<b>PM10 - Suivi ATMO</b>	214	206	-4%					
<b>PM2,5 – Stratégie PCAET</b>	258	247	-4%	237	225	215	161	-37%
<b>PM2,5 - Suivi ATMO</b>	133	121	-9%					
<b>SO2 – Stratégie PCAET</b>	28	22	-21%	18	17	15	12	-56%
<b>SO2 – Suivi ATMO</b>	22	19	-14%					

Tableau représentant la répartition des émissions de polluants par type (sans émissions naturelles)

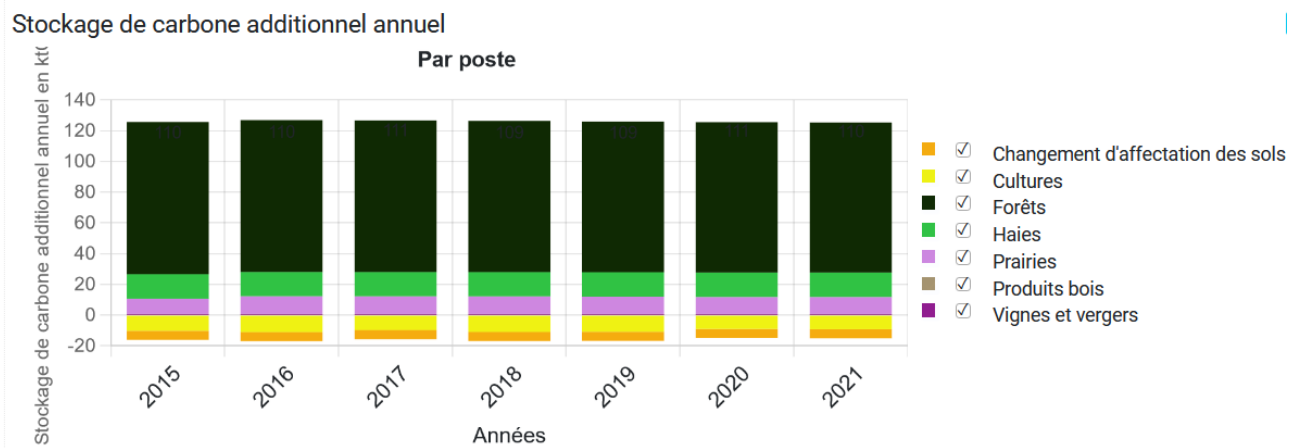
Source : réalisé par le SEHV à partir des données ATMO – v icare 3.2.3



Les secteurs impactants :

- Agriculture
- Résidentiel
- Transport

## 2.5 BILAN DE LA SEQUESTRATION CARBONE



### Graphique représentant le stockage carbone additionnel annuel (en ktco2)

Source : réalisé par le SEHV à partir des données AREC - v2024

Le stockage de carbone additionnel annuel est resté stable entre 2015 et 2021.

## 2.6 ADAPTATION

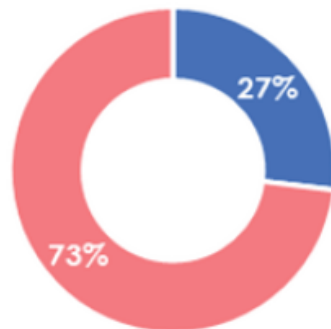
A venir

### III. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le plan d'actions du PCAET de la CCHLeM se décompose en 6 thématiques décomposées en 26 fiches actions.

#### RAPPORT INITIAL DU PCAET

##### REPARTITION DES ACTIONS SELON LEUR STATUT DE MISE EN OEUVRE

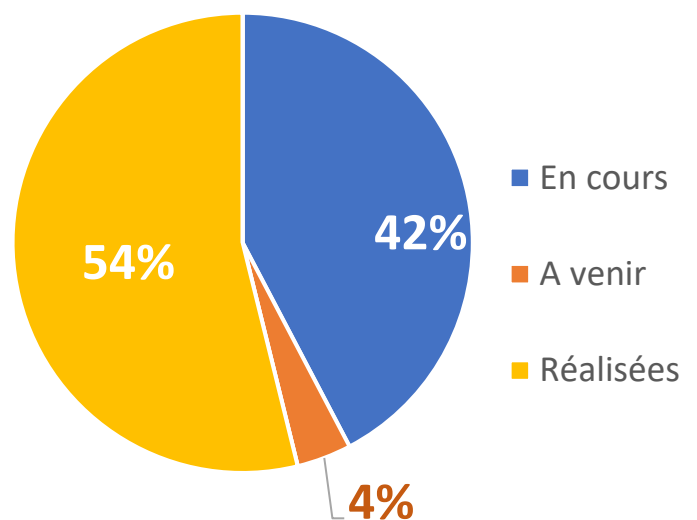


► Un nombre important d'actions à engager dès 2020

La CCHLeM présente, via l'évaluation à mi-parcours de son PCAET, un bilan satisfaisant de l'état d'avancement des actions engagées, avec :

- 54 % des actions terminées,
- 42 % des actions en cours de réalisation,
- 4 % d'actions à venir,
- 0 % d'actions abandonnées.

#### Etat d'avancement du PCAET : Bilan à mi-parcours



Les principales actions réalisées relèvent d'études qui étaient nécessaires pour affiner la connaissance du territoire afin de décider et orienter des opérations de développement.

La plupart des actions en cours de réalisation à ce jour, sont des actions qui relèvent de temps de réalisation longs (notamment au regard des conditions administratives et réglementaires).

**Le constat suivant peut être fait : le niveau d'exécution à mi-parcours enregistre une progression significative des actions. Des résultats positifs sont déjà observables, liés notamment aux efforts entrepris sur l'axe du parc bâti et cadre de vie et l'axe des déchets.**

### 3.1 AXE SECTORIEL 1 : LE PARC BÂTI ET LE CADRE DE VIE

#### Action TERMINEE et à poursuivre

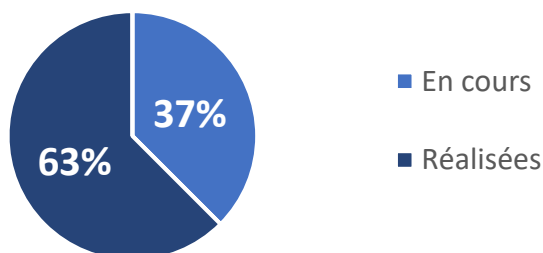
- Établir un diagnostic général du parc de logements sur le territoire
- Promouvoir la rénovation énergétique des logements auprès des ménages les plus modestes
- Mettre en place un permis de louer dans les communes les plus concernées par l'habitat indigne
- Accompagner et soutenir les collectivités dans leur démarche d'abandon des pesticides
- Réaliser des diagnostics des ouvrages d'assainissement collectif, de gestions des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable sur le territoire intercommunal

#### Action EN COURS

- Étudier la modification des pratiques d'éclairage nocturne dans un souci d'économie d'énergie
- Rationaliser la gestion des locaux publics et les équiper en matériel permettant d'économiser l'énergie
- Passer des commandes groupées pour des équipements de stockage de l'eau pluviale destinés aux particuliers

#### Action NON INITIEE

Etat d'avancement de l'axe 1  
à mi-parcours



#### Nos partenaires

ADIL, AE, ANAH, ANPCEN, ARTEE, DDT, Département, EIE, Etat, LNE, SEHV, SOLIHA

## Action TERMINÉE et à poursuivre

Établir un diagnostic général du parc de logements sur le territoire		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les zones géographiques présentant une typologie de bâti homogène et peu performante énergétiquement, sur lesquelles une démarche collective de rénovation énergétique pourrait être initiée.</li> <li>❖ Identifier pour chaque typologie de logements peu performants les principaux leviers d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti et les coûts associés.</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM	
<b>INDICATEURS</b>	Signature de la convention avec ARTEE	Oui le 29/01/2020
	Nombre de zones identifiées à forts enjeux de rénovation	-
	Nombre de carnets numériques ouverts	-
<b>EVALUATION</b>	<p>Le SEHV a signé la convention avec ARTEE qui mettait à disposition gratuitement, dans le cadre d'un programme CEE, l'outil Siterre-Casbâ, outil qui avait des informations précises sur les bâtiments. Cependant, l'outil et les carnets numériques ne correspondaient pas aux besoins des acteurs du territoire et l'obligation nationale du carnet numérique a évolué. Ainsi, il n'a pas été utilisé ni par la plateforme Nov Habitat 87, ni par les EPCI, et l'outil n'a pas été conservé. Cependant un autre outil a été développé, il s'agit de l'Observatoire National du Bâtiment, qui permet également d'établir un diagnostic général du parc de logement sur le territoire (<a href="https://app.urbs.fr/onb">https://app.urbs.fr/onb</a>).</p> <p>Le travail d'identification de zones n'a pas, à ce jour, été réalisé par des partenaires tels que le SEHV ou Nov Habitat 87 ni par l'EPCI. En revanche, des éléments ont été produits lors de l'étude pré-opérationnelle du PDH et de l'OPAH-RU du Haut Limousin.</p>	

Promouvoir la rénovation énergétique des logements auprès des ménages les plus modestes		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser sur le territoire des opérations d'information mutualisées sur les dispositifs d'aides à la rénovation en lien avec l'ADIL 87 et l'Espace Info Énergie</li> <li>❖ Mettre en place un dispositif d'accompagnement, ciblant spécifiquement la précarité énergétique</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM (OPAH-RU) et Département (PDH)	
<b>INDICATEURS MOYENS</b>	Nombre de ménages précaires ayant réalisé une opération de rénovation	10 (7 en 2023 et 10 en 2024)
	Montant des aides à la rénovation dans le cadre du dispositif financier ciblant la précarité énergétique	OPAH et PDH (2023 + 2024) = 24 212.57€ dont 14 463.07€ sur l'OPAH-RU et 9 749.5€ sur le PDH

	Financiers	1 111 329€ sur 5 ans : suivi animation de l'OPAH-RU (482 400€) + aides aux travaux dans le cadre de l'OPAH-RU (485 200€ sur 2023/2028) + aides aux travaux dans le cadre du PDH (143 929€ sur 2023/2027)
	Humains	1 ETP interne (PVD) + 1 ETP interne (Responsable Habitat) + Département + 4 ETP Haute-Vienne (Nov Habitat87) + Soliha
<b>EVALUATION</b>	<p>Cette action est pertinente pour la CCHLeM.</p> <p>La plateforme PTRE existe et fonctionne (2 800 contacts en 2023 et 1 200 du 01/01/24 au 24/04/24) cependant, la communication autour de ce sujet pourrait être encore améliorée et la différence entre tous les acteurs pourrait être clarifiée.</p>	

<b>Mettre en place un permis de louer dans les communes les plus concernées par l'habitat indigne</b>		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Informer les locataires et bailleurs de Bellac de l'existence de ce dispositif</li> <li>❖ Réaliser une réunion d'information à destination des élus communaux quant à la possibilité et l'intérêt de mettre en place ce permis</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM + Commune de Bellac	
<b>INDICATEURS</b>	Réalisation de réunions d'information à destination des élus communaux	10
	<del>Nombre de logements visités</del> <i>Remplacé par : Nombre d'arrêtés émis</i>	64 en 2023
	<del>Nombre de travaux de rénovation entrepris suite à un refus de location</del> <i>Remplacé par : Nombre de sanctions administratives prononcées en l'absence de permis de louer</i>	0
	Humains	1 ETP
<b>EVALUATION</b>	<p>La mise en place de cette action a pris du temps. Bien que la délibération date du 12 avril 2021, la CCHLeM n'avait pas encore de visibilité sur les infractions liées aux logements indignes prononcées par l'État. Ce n'est qu'en janvier 2022 qu'une convention avec la CAF a été mise en place pour recenser ces infractions. Cependant, l'action n'a réellement démarré qu'en 2023. En avril 2024, la loi Habitat Dégradée a permis à la CCHLeM de reprendre la compétence sur la prononciation des sanctions administratives, simplifiant grandement le processus.</p> <p>Concernant les indicateurs, certains sont à revoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'indicateur « Nombre de logements visités » n'est pas pertinent ; il serait plus approprié de le remplacer par le nombre d'arrêtés émis (permis de louer accordés). Tous les propriétaires souhaitant mettre en location leur logement et ayant demandé une visite pour obtenir leur arrêté ont reçu l'accord du permis de louer, car leurs logements ne correspondaient pas à des habitats indignes. Les propriétaires de logements indignes ne déclarent pas leurs locations à la commune, échappant ainsi aux contrôles.</li> <li>- L'indicateur « Nombre de travaux de rénovation entrepris suite à un refus de location » n'est pas pertinent non plus, car toutes les personnes ayant demandé un permis de location l'ont obtenu. Il serait intéressant d'ajouter un nouvel</li> </ul>	

	<p>indicateur, comme le nombre de sanctions administratives prononcées en l'absence de permis de louer.</p> <p>- Il serait également pertinent d'améliorer le contrôle des propriétaires ne faisant pas de demande (en collaboration avec la CAF et la MSA), car des abus persistent.</p>
--	---

<b>Accompagner et soutenir les collectivités dans leur démarche d'abandon des pesticides</b>		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Former les agents aux bonnes pratiques et aux techniques alternatives</li> <li>❖ Obtenir le label « Terre Saine, communes sans pesticides »</li> <li>❖ Communiquer sur le changement de pratiques auprès des habitants</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM et les communes	
<b>INDICATEURS</b>	Quantité de produits phytosanitaires utilisés par les communes	-
	Obtention du Label	0
	Signature d'une charte zéro pesticide	5
	Nombre d'actions de communication	1
<b>EVALUATION</b>	<p>L'axe Zéro pesticides n'est plus d'actualité depuis 2019. En effet, leur utilisation est interdite pour les collectivités depuis 2017 avec la Loi Labbé et l'Arrêté lieux à usage collectif. Cependant, les communes signataires de la Charte Zéro Pesticide sont : Berneuil en 2015, Saint Léger Magnazeix en 2012, Bussière Poitevine en 2011, Magnac-Laval en 2011, Bellac en 2010, le Dorat et Arnac-la-Poste en 2009.</p>	

<b>Réaliser des diagnostics des ouvrages d'assainissement collectif, de gestions des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable sur le territoire intercommunal</b>		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réaliser un état des lieux des ouvrages d'assainissement collectif, de gestion des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable</li> <li>❖ Réaliser un diagnostic du fonctionnement de ces mêmes ouvrages</li> <li>❖ Réaliser un schéma directeur d'assainissement et d'alimentation en eau potable comprenant un programme pluriannuel d'investissement</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM	
<b>INDICATEURS</b>	Diagnostic des ouvrages réalisé	Oui (141 ouvrages d'assainissement sur le territoire)
	Diagnostic du fonctionnement de ces ouvrages réalisé	Oui
	Schéma directeur réalisé	Oui (2023)
	Humains	Structure externe + 1 ETP en mai 2024
<b>EVALUATION</b>	<p>Le diagnostic du patrimoine d'assainissement et l'étude d'accompagnement à la prise de compétence ont conduit les élus à acter l'anticipation du transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2025.</p> <p>La totalité des systèmes d'assainissement (réseau + station d'épuration) a été diagnostiquée conduisant ainsi à un schéma directeur des travaux prioritaires de mise aux normes sur 10 ans.</p>	

## Action EN COURS

Étudier la modification des pratiques d'éclairage nocturne dans un souci d'économies d'énergie		
<b>OBJECTIFS</b>	❖ Réaliser une étude relative aux potentiels de réduction de consommation d'énergie obtenus par la modification des pratiques d'éclairage nocturne sur le territoire de la Communauté de Communes	
<b>PILOTE</b>	Les communes et le SEHV	
<b>INDICATEURS</b>	<del>Nombre de communes labellisées « Villes et villages étoilés » sur le territoire</del> remplacé par Nombre de communes en extinction totale et partielle	26 (dont 1 labellisé Villes et Villages étoilés)
	Économies d'énergie réalisées (en MWh/an)	-
	Humains	4 ETP Haute-Vienne (SEHV)
<b>EVALUATION</b>	<p>En 2023, sur le territoire de la CCHLeM : 14 communes sont en extinction totale ; 12 en extinction partielle ; 12 qui ne souhaitent pas l'extinction et 2 communes qui n'ont pas fait de retour. Une réunion d'information et de sensibilisation à l'extinction nocturne à destination des élus communaux a été réalisée. Il serait pertinent d'organiser une nouvelle réunion d'information ou de contacter directement les communes qui ne se sont pas encore engagées dans l'extinction nocturne, afin de les sensibiliser et de les encourager à rejoindre cette initiative.</p> <p>L'étude sur les économies d'énergie réalisées par les communes du territoire n'a pas encore été réalisée. Il pourrait être intéressant de l'engager pour 2025.</p>	

Rationaliser la gestion des locaux publics et les équiper en matériel permettant d'économiser l'énergie		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réaliser un diagnostic du parc bâti public avec l'appui du SEHV</li> <li>❖ Équiper les bâtiments publics en équipements d'économie d'énergie (régulation de chauffage, détecteurs de mouvements, minuteurs...),</li> <li>❖ Sensibiliser les usagers aux éco-gestes dans les bâtiments.</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM	
<b>INDICATEURS</b>	Installation d'équipements (Oui/Non)	Non
	Économies d'énergie réalisées dans les bâtiments publics (MWh/an)	-
<b>MOYENS</b>	Financiers	139 500 € HT (Subvention Fond vert et Fond chêne)
	Humains	Structure externe (marché public)
<b>EVALUATION</b>	<p>L'action est en cours. En effet, la consultation des entreprises a été lancée pour la réalisation d'une étude afin d'évaluer le diagnostic énergétique des bâtiments publiques de la Communauté de Communes. Le marché sera notifié en octobre 2024, actant le lancement de l'étude.</p> <p>La réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) sur les bâtiments exploités par la CCHLeM permettra de :</p>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaître l'état de vieillissement du patrimoine et maîtriser les coûts de maintenance et d'entretien,</li> <li>➤ Embarquer la transition énergétique et les nouvelles réglementations (dispositif éco- énergie tertiaire, ...), en s'appuyant sur les consommations actuelles des bâtiments,</li> <li>➤ Optimiser les surfaces disponibles vis-à-vis des besoins,</li> <li>➤ Développer une stratégie de valorisation des ressources patrimoniales,</li> <li>➤ Disposer d'un plan d'actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compatible avec les objectifs du projet de territoire et des PLUI</li> <li>• Comprenant des actions à réaliser à court terme (3/5 ans)</li> <li>• Avec une trajectoire compatible aux objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire (-40 % de consommations d'énergie en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050)</li> </ul> </li> <li>➤ Contrôler la trajectoire budgétaire de la collectivité, en élaborant un plan de financement incluant les potentielles aides (ACTEE, ADEME, Banque des Territoires, DSIL, DETR, CEE...), correspondant à la capacité budgétaire de la collectivité.</li> </ul>
--	--

<b>Passer des commandes groupées pour des équipements de stockage de l'eau pluviale destinés aux particuliers</b>		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Sensibiliser les particuliers à l'usage économe de l'eau (réunions, excursions...)</li> <li>❖ Identifier les particuliers intéressés par un équipement de stockage des eaux pluviales</li> <li>❖ Passer une commande groupée permettant de diminuer les prix d'achats et d'installation des équipements de stockage</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM	
<b>INDICATEURS</b>	Nombre d'actions de sensibilisation menées	0
	Nombre d'équipements de stockage acquis sur le territoire	0
<b>MOYENS</b>	Financiers	-
	Humains	1 ETP
<b>EVALUATION</b>	<p>La CCHLeM a fait le choix d'attendre qu'elle reprenne la compétence en eau en avril 2024 afin de s'engager dans cette action.</p> <p>Le 08 juillet 2024, une réunion a été organisée entre la CCHLeM et le SMABGA : une convention est en préparation pour mener des actions et des campagnes de sensibilisation du grand public à l'importance de l'eau.</p> <p>En ce qui concerne les récupérateurs d'eau, la CCHLeM réfléchit actuellement à la meilleure approche : proposer des bons d'achat aux habitants ou organiser une commande groupée.</p>	

Et une action du COT dans le tableau ci-dessous qui vient enrichir et compléter le PCAET.

<b>Axe</b>	<b>Action</b>	<b>Etat</b>
Cadre de vie	Elaborer une stratégie et un plan d'action en faveur de la biodiversité	En cours

### 3.2 AXE SECTORIEL 2 : LES TRANSPORTS

#### Action TERMINEE et à poursuivre

- Développer le service de transports à la demande (TAD) et en faire la promotion
- Créer des aires de covoiturage

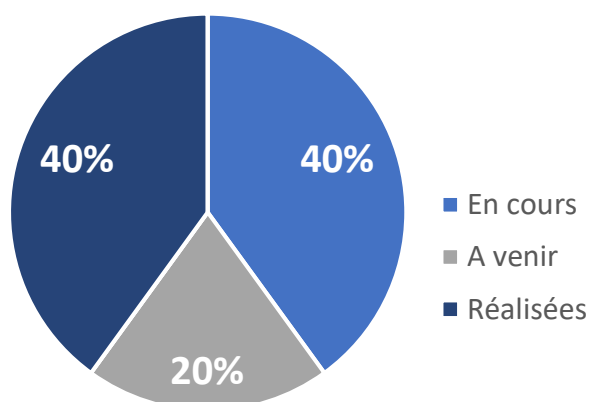
#### Action EN COURS

- Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié et sa déclinaison en un schéma des mobilités douces
- Développer un maillage territorial de véhicules électriques en location et de bornes de recharge

#### Action NON INITIEE

- Sensibiliser les associations et les salariés des entreprises du territoire à l'éco-mobilité

Etat d'avancement de l'axe 2  
à mi-parcours



#### Nos partenaires

Associations locales, Autres EPCI, CEREMA, DDT, GART, Région, SEHV, SNCF

## Action TERMINEE et à poursuivre

Développer le service de transports à la demande (TAD) et en faire la promotion		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Reconduire le dispositif existant</li> <li>❖ Elargir / réétudier le dispositif avec les services de la Région</li> <li>❖ Communiquer sur la mise en place du service</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM / Secours Catholique	
<b>INDICATEURS</b>	Elargissement / refonte du dispositif	Oui en 2023
	Nombre de trajets effectués par an	596
	Nombre d'utilisateurs du service	141 en 2023
<b>MOYENS</b>	Financiers	22 337€
	Humains	26 chauffeurs + 4 bénévoles + 4 référents-mairie + 1 trésorier + 1 ordonnateur
<b>EVALUATION</b>	<p>En 2003, a été mis en place le dispositif « TAXIS CARS » afin de répondre à la question de l'isolement de la population rurale. Mais compte tenu de l'évolution de la demande des usagers, le service de TAD ne correspondait plus aux attentes des habitants du territoire. Les élus ont donc pris la décision de ne pas poursuivre ce service à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.</p> <p>En parallèle de ce dispositif, un nouveau service de TAD a été développé : « Mobilité Solidaire » porté par le Secours Catholique.</p> <p>Ce dispositif, qui est plus adapté au territoire, moins coûteux et génère davantage de lien social, est en cours de développement en 2024. La CCHLeM, consciente de son succès, souhaite le soutenir afin de promouvoir ce nouveau service de TAD.</p>	

Créer des aires de covoiturage		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les zones les plus propices (parkings existants...)</li> <li>❖ Mettre en place, en partenariat avec le département, la signalétique adaptée afin que les aires soient labellisées</li> <li>❖ Sélectionner puis communiquer sur une plateforme de covoiturage unique</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	Département	
<b>INDICATEURS</b>	Nombres d'aires de covoiturage labellisées	2
	Taux d'occupation des aires	Aire de Bellac Sud – RD947 : 7,5 % Aire de l'échangeur 22 Arnac La poste : 13,3 % <sup>2</sup>
	Mise en place d'une plateforme de covoiturage unique (Oui/Non)	Oui (Modalis) <sup>3</sup>
<b>MOYENS</b>	Financiers	Environ 25 000€ par aire donc 50 000€
<b>EVALUATION</b>	Les aires de covoiturage sur le territoire de la CCHLeM sont :	

<sup>2</sup> Données dans Accueil Communauté TE & PCAET Haute-Vienne 1. Données suivies PCAET SDTE HV Données 2021

<sup>3</sup> [https://collaboratif.ademe.fr/jcms/11542\\_BlogPost/fr/-rapport-activite-rapport-d-activites-2023-de-nouvelle-aquitaine-mobilite-en-ligne](https://collaboratif.ademe.fr/jcms/11542_BlogPost/fr/-rapport-activite-rapport-d-activites-2023-de-nouvelle-aquitaine-mobilite-en-ligne)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'aire de Bellac Sud – RD947 : capacité de stationnement de 20 places ; taux de fréquentation de 7,5 % ainsi une moyenne journalière de 1,5 véhicules</li> <li>➤ L'aire de l'échangeur 22 à Arnac La poste : capacité de stationnement de 10 places ; taux de fréquentation de 13,3 % ainsi une moyenne journalière de 1,3 véhicules</li> </ul> <p>Ces 2 aires de covoiturage sont peu utilisées et difficilement accessibles autrement qu'en voiture. Pour remédier à cela, il serait pertinent de promouvoir ces aires auprès de la population pour en encourager l'utilisation. De plus, il serait judicieux de proposer des navettes ou de situer les prochaines aires de covoiturage de manière à ce qu'elles soient accessibles à pied ou à vélo.</p> <p>La plateforme de covoiturage Modalis en Nouvelle-Aquitaine est une initiative prometteuse pour une mobilité plus durable, mais elle reste malheureusement sous-utilisée. Pour maximiser son impact, il est essentiel de mieux la promouvoir et de sensibiliser davantage les usagers.</p>
--	---

## Action EN COURS

Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié et sa déclinaison en un schéma des mobilités douces		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les besoins de mobilité à l'échelle du bassin de vie</li> <li>❖ Mobiliser les acteurs pertinents</li> <li>❖ Établir un plan d'actions détaillé</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM	
<b>INDICATEURS</b>	Réalisation du PMS (Oui/Non)	Oui en cours
	Nombre d'actions mises en place	-
<b>MOYENS</b>	Financiers	59 475 € (dont 25 000€ de la APP Région + 2 200 € de CCGSP + 22 343€ de l'ADEME COT)
	Humains	1 ETP en interne + 1 Bureau d'étude (1 ETP)
<b>EVALUATION</b>	<p>La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, en partenariat avec la Communauté de Communes Gartempe Saint Pardoux, a lancé un plan de mobilité en mars 2024 avec l'aide du bureau d'étude ITER. La 1<sup>ère</sup> phase a consisté en un diagnostic de la mobilité de tous les acteurs des territoires, incluant une enquête et des ateliers de concertation. En juillet 2024, le diagnostic a été finalisé, permettant l'émergence d'une stratégie. L'objectif de la fin d'année est de finaliser cette stratégie ainsi que définir un plan d'action opérationnel.</p> <p>Cette étude permettra aussi d'alimenter la construction du Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine.</p>	

Développer un maillage territorial de véhicules électriques en location et de bornes de recharge	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Déployer des bornes de recharge sur le territoire, sur les sites identifiés</li> <li>❖ Proposer un système de location de véhicules électriques au niveau des stations de recharge</li> </ul>

<b>PILOTE</b>	CCHLeM / SEHV	
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de bornes de recharge déployées (4 points de charge prévus)	2021 : 0 2023 : 7 2024 : 8
	Nombre de véhicules en autopartage	0
	Distance parcourue avec les véhicules (km/an)	-
<b>MOYENS</b>	Financiers	70 000€ d'investissement en Haute-Vienne
	Humains	1 ETP Haute-Vienne (SEHV)
<b>EVALUATION</b>	<p>A propos des bornes de recharge, les villes qui en sont dotées sont : Bellac, Blanzac, Cieux, Le Dorat, Magnac-Laval, Val d'Issoire (à Mézières), Val-d'Oire-et-Gartempe (Bussière-Poitevine) et Lussac-les-Eglises.</p> <p>La CCHLeM possède 18 véhicules communaux, mais a décidé de ne pas les mettre à disposition des habitants lorsqu'ils ne sont pas utilisés par les agents. Cette décision est motivée par leur disponibilité très limitée en journée (flux tendu) et la complexité du système de mise à disposition.</p> <p>La CCHLeM a opté, pour remplacer ou compléter sa flotte, l'acquisition de véhicules électriques, elle en possède actuellement 6.</p>	

## Action NON INITIEE

Sensibiliser les associations et les salariés des entreprises du territoire à l'éco-mobilité		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Inciter les entreprises du territoire à participer au Challenge Mobilité de la Région Nouvelle-Aquitaine</li> <li>❖ Organiser un évènement de promotion de la mobilité alternative sur le territoire</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM	
<b>INDICATEURS</b>	Nombre d'entreprises ayant participé au Challenge Mobilité	0
	Nombre d'évènements de promotion de la mobilité durable organisés	2024 : 2 (un questionnaire + une formation)
	Humains	1 ETP
<b>EVALUATION</b>	<p>La CCHLeM n'a pas participé au Challenge de la Mobilité depuis 2021, car le moment ne s'y prêtait pas. En 2023, la rédaction du cahier des charges pour lancer une étude sur la mobilité a commencé, et en 2024, l'étude sur le Plan de Mobilité Simplifié a été engagée avec le bureau d'étude ITER. La CCHLeM a donc décidé d'attendre la fin de cette étude avant de s'impliquer dans cette initiative.</p> <p>Cependant, quelques actions de communication sur la mobilité durable ont été réalisées, telles que la promotion de la mobilité solidaire en 2022, 2023, et 2024, ainsi que la réalisation d'une enquête sur la mobilité dans le cadre de l'étude en 2024. En outre, en octobre 2024, une formation de 2 jours sur la mobilité douce, en particulier sur le vélo, sera dispensée aux agents de la CCHLeM par l'ADEME.</p> <p>Cette action de sensibilisation sera pleinement mise en œuvre après la conclusion de l'étude en cours sur la mobilité du territoire. En effet, la mise en place des actions recommandées par ITER permettra de lancer une communication plus ciblée sur cette thématique.</p>	

### 3.3 AXE SECTORIEL 3 : LES ENTREPRISES ET LES INDUSTRIES

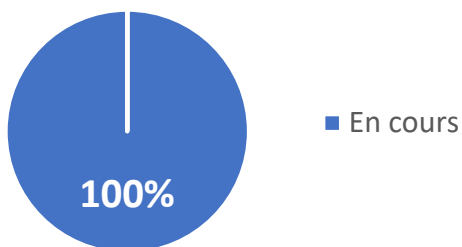
**Action  
TERMINEE et  
à poursuivre**

**Action  
EN COURS**

- Identifier et valoriser les bonnes pratiques mises en place par les industriels du territoire

**Action  
NON INITIEE**

Etat d'avancement de l'axe 3  
à mi-parcours



**Nos partenaires**  
ADEME, CCI, CMA

## Action EN COURS

Identifier et valoriser les bonnes pratiques mises en place par les industriels du territoire		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Organiser une rencontre associant industriels du territoire, la CCI, et l'ADEME pour échanger sur la problématique des consommations d'énergie et de décarbonation du mix énergétique</li> <li>❖ Réaliser une publication régulière des initiatives vertueuses des industries du territoire</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM / CCI / CMA	
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de rencontres organisées	15
	Nombre de publications régulières relatives aux initiatives vertueuses des industries et entreprises du territoire	1
	Humains	1 ETP interne + 1 ETP CCI + 1 ETP CMA
<b>EVALUATION</b>	<p>Les entreprises du territoire sont plutôt vertueuses en matière d'énergie : en effet c'est un outil de performance économique.</p> <p>L'énergie est une thématique qui est régulièrement évoquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A l'occasion de projets photovoltaïques, des rencontres ont été organisées avec les entreprises,</li> <li>➤ Lors des rencontres du top 75,</li> <li>➤ Un plan de communication à la CCHLeM a été établi et prévoit de prochaines publications sur cette thématique.</li> </ul> <p>De plus, la CMA propose divers accompagnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 3 ateliers sur l'énergie, dont un spécial crise de l'énergie destiné aux entreprises et aux élus</li> <li>➤ 8 entreprises de la CCHLeM accompagnées sur le programme SARE</li> <li>➤ 3 entreprises de la CCHLeM en accompagnement individuel sur l'énergie</li> <li>➤ 1 entreprise qui a choisi un défi énergie dans le cadre des Ecodéfis</li> </ul>	

Et quelques actions du COT dans le tableau ci-dessous qui viennent enrichir et compléter le PCAET.

Axe	Action	Etat
Déchets	Accompagner des entreprises dans la gestion de leurs flux de matières premières, d'énergie et de déchets à travers les Eco-défis	En cours
Energie	Accompagner des entreprises dans la transition énergétique (projets en photovoltaïque, en chaleur renouvelable et en autoconsommation collective EnR)	En cours
Energie	Mener une étude préalable à la mise en place d'un hydrolyseur	En cours

### 3.4 AXE SECTORIEL 4 : L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

**Action  
TERMINEE et  
à poursuivre**

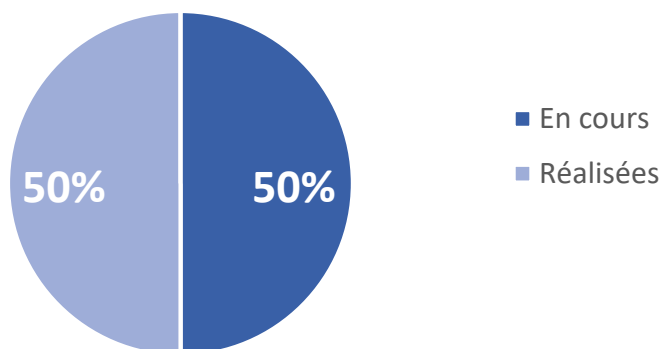
- Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

**Action  
EN COURS**

- Inciter et accompagner l'installation de maraîchers en agriculture biologique sur le territoire

**Action  
NON INITIEE**

Etat d'avancement de l'axe 4  
à mi-parcours



**Nos partenaires**

ADEAR, Agrilocal 87, Agrobio 87, ARS, CIVAM, CMA, Chambre d'agriculture, DRAAF, SAFER, Terres de Lien



## Action TERMINEE et à poursuivre

Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT)		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Structurer, consolider, et développer les filières agricoles respectueuses de l'environnement sur le territoire, en particulier l'agriculture biologique</li> <li>❖ Développer la consommation de produits locaux, de qualité et issus de circuits courts, dans la restauration collective et dans les foyers</li> </ul>	
<b>INDICATEURS</b>	Obtention de la reconnaissance officielle du PAT par l'Etat (Oui/Non)	Oui le 08 février 2023
	Nombre d'actions mises en place	15
<b>MOYENS</b>	Financiers	-
	Humains	1 ETP
<b>EVALUATION</b>	<p>Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la CCHLeM a repris le portage du Projet Alimentaire Territorial. 4 axes stratégiques ont été retenus des groupes de travail, pour un total de 15 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AXE 1 : Développer une agriculture résiliente et durable en favorisant la diversité agricole</li> <li>- AXE 2 : Promouvoir une alimentation favorable à la santé, adaptée et de qualité de 0 à 100 ans</li> <li>- AXE 3 : Faire de l'école un vecteur de bonnes pratiques alimentaires</li> <li>- AXE 4 : Valoriser les filières agricoles locales</li> </ul>	

## Action EN COURS

Inciter et accompagner l'installation de maraîchers en agriculture biologique sur le territoire		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Prendre contact avec Terres de Liens pour signifier le souhait du territoire à accueillir des maraîchers en Agriculture Biologique</li> <li>❖ Réaliser un état des lieux des parcelles communales qui pourraient être mises à disposition de maraîchers en Agriculture Biologique</li> <li>❖ Sensibiliser les acteurs de la restauration collective du territoire à l'approvisionnement local en s'appuyant sur la loi EGALIM</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	A définir	
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de maraîchers en AB installés sur le territoire	27 <sup>4</sup>
	Pourcentage de produits bio et locaux dans les établissements de restauration collective du territoire	-
<b>EVALUATION</b>	<p>Cette action a été remplacée par une action plus adaptée et réalisable sur le territoire de la CCHLeM. La nouvelle action s'intitule « Installer des maraîchers en partenariat avec la SCIC Ceinture Verte Terroir de Limoges ». Le lieu d'un maraîchage a été choisi sur Bellac ; une serre et le matériel nécessaires sont sur place et mis à disposition. Cependant, aucun maraîcher ne s'est encore positionné sur cette action.</p>	

<sup>4</sup> <https://www.agencebio.org/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/epci/200071942/>

Le 20 juin 2022, la CCHLeM s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans l'objectif de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Il vient compléter le PCAET et le COT sur la partie alimentaire. Le PAT comprend 4 axes stratégiques déclinés en 15 actions :

AXE	ACTIONS	Etat
1 - Développer une agriculture résiliente et durable en favorisant la diversité agricole	Identifier le foncier disponible pour l'installation agricole	En cours
	Installer des maraîchers en partenariat avec la SCIC Ceinture Verte Terroir de Limoges	Difficulté
	Accompagner des projets d'installation agricole ou de commercialisation de produits locaux	En cours
	Développer des prairies fleuries mellifères pour la préservation des pollinisateurs	A venir
2 - Promouvoir une alimentation favorable à la santé, adaptée et de qualité de 0 à 100 ans	Sensibilisation à l'alimentation durable (forum de l'alimentation)	Réalisé
	Créer un potager et une serre pédagogique	A venir
	Créer une plateforme d'entraide alimentaire en ligne (qui sera intégrée à la plateforme Acheter Haut Limousin)	A venir
3 - Faire de l'école un vecteur de bonnes pratiques alimentaires	Créer un annuaire des producteurs locaux (annuaire à réviser)	Réalisé
	Organiser des formations pour le personnel de cuisine	En cours
	Créer des cahiers de recettes avec les élèves de l'école primaire	A venir
	Accompagner les projets Mon ESS à l'école en lien avec l'alimentation	Réalisé
4 - Valoriser les filières agricoles locales	Créer un catalogue de producteurs locaux à l'usage des hébergeurs	En évolution
	Etude pour la structuration des filières agricoles existantes et l'émergence de nouvelles en Haut-Limousin	A venir
	Soutenir la filière ovine (Maison du Mouton + pellet ?)	En cours
	Accompagner à la réflexion autour d'un atelier de transformation	En cours

### 3.5 AXE SECTORIEL 5 : L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET LES DECHETS

#### Action TERMINEE et à poursuivre

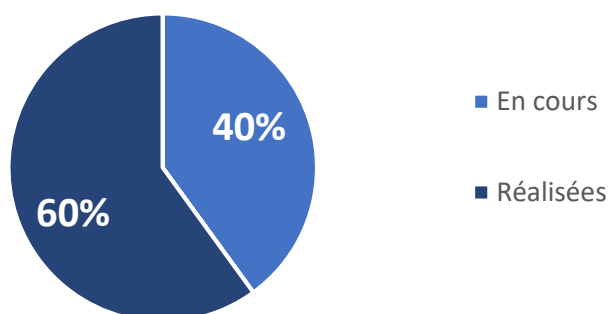
- Etudier la faisabilité d'une tarification incitative pour réduire le volume de déchets produits
- Optimiser la fréquence et le circuit de ramassage des ordures ménagères
- Mettre en œuvre le programme d'actions du « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

#### Action EN COURS

- Créer une déchetterie supplémentaire sur le territoire
- Informer les habitants des éco-gestes par le biais des bulletins municipaux, les former dans les associations et les écoles

#### Action NON INITIEE

Etat d'avancement de l'axe 5  
à mi-parcours



#### Nos partenaires

ADEME, CCHLeM, LNE,  
SYDED

## Action TERMINÉE et à poursuivre

Etudier la faisabilité d'une tarification incitative pour réduire le volume de déchets produits		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réaliser une étude de faisabilité concernant la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire</li> <li>❖ Prendre contact avec une collectivité locale ayant mis en place le dispositif (Pays de Nexon Monts de Chalus, CC Briance Sud Haute Vienne...)</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM	
<b>INDICATEURS</b>	Échange avec un EPCI ayant mis en place le dispositif (Oui/Non)	Oui avec ELAN sur la facturation et Les Herbiers (Vendée) sur le fonctionnement
	Diminution du volume de déchets ménagers (kg/an)	-
<b>MOYENS</b>	Financiers	-
	Humains	1 ETP
<b>EVALUATION</b>	<p>Le volume des déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) par habitant a diminué entre 2022 et 2023 (2022 : 222 kg/an/habitant ; 2023 : 212 kg/an/habitant), et cette tendance s'est accentuée en 2024. Cette réduction est principalement due à l'amélioration du geste de tri.</p> <p>Toutefois, cette baisse n'est pas liée à la mise en place de la tarification incitative. Tout le territoire de la CCHLeM passera en point d'apport volontaire en juillet 2025 mais la tarification incitative sera effective au 1er janvier 2026. Les effets de cette mesure ne seront visibles qu'à partir de ce moment-là.</p>	

Optimiser la fréquence et le circuit de ramassage des ordures ménagères		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Étudier les possibilités d'optimisation du trajet et de réduction de la fréquence de passage des services de ramassage d'ordures ménagères</li> <li>❖ Mettre en place ces préconisations</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM	
<b>INDICATEURS</b>	Diminution du kilométrage du circuit de ramassage (en km)	-
	Nouvelle fréquence de passage du service de ramassage (passage/mois)	Passage de 14 tournées à 10 par semaine en 2020
<b>MOYENS</b>	Financiers	-
	Humains	-
<b>EVALUATION</b>	<p>Changement complet de modalités de collecte des déchets ménagers : plus de passage en porte à porte mais mise en place de points d'apports volontaires. Néanmoins une modification des tournées a été effectuée en septembre 2020 afin de passer de 14 à 10 tournées et d'augmenter le taux de remplissage des camions à 75 % au lieu de 50 %.</p>	

<b>Mettre en œuvre le programme d'actions du « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »</b>		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réduire les déchets ménagers et assimilés de 10 % entre 2010 et 2020 : le gisement cible est la réduction des biodéchets</li> <li>❖ Réduire le tonnage des déchets issus du territoire et enfouis : le gisement cible est les encombrants des déchèteries avec une réduction de 3Kg/habitant grâce à des actions de réemploi et de réutilisation en partenariat avec les ressourceries du territoire et le déploiement de nouvelles filières de recyclage en déchèteries.</li> <li>❖ Engager trois entreprises ou établissements publics dans une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale.</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	SYDED	
<b>INDICATEURS</b>	Réduction du volume d'Ordures Ménagères Résiduelles par rapport à 2010	-
	Nombre d'actions du programme Territoire Zéro Déchet mises en place	-
<b>EVALUATION</b>	<p>Cette action est terminée puisque le programme d'actions « Territoire Zéro Déchet Gaspillage » est devenu le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) qui consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.</p>	

## Action EN COURS

<b>Créer une déchetterie supplémentaire sur le territoire</b>		
<b>OBJECTIFS</b>	❖ Réaliser une déchetterie à Bellac	
<b>PILOTE</b>	SYDED	
<b>INDICATEURS</b>	Déchetterie en service (Oui/Non)	Non
<b>MOYENS</b>	Financiers	-
<b>EVALUATION</b>	<p>L'action est en cours. En effet, des négociations sont actuellement menées avec le SYDED pour déterminer l'emplacement de la nouvelle déchetterie. Cependant, des difficultés ont été rencontrées concernant le choix de ce lieu.</p>	

<b>Informers les habitants des éco-gestes par le biais des bulletins municipaux, les former dans les associations et les écoles</b>		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Publier dans les bulletins municipaux, une campagne d'articles relatifs à la gestion des déchets du territoire</li> <li>❖ Réaliser des défis Famille zéro déchets à l'échelle communale</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM	
<b>INDICATEURS</b>	Nombre d'articles publiés dans les bulletins municipaux	0
	Nombre de Défis Famille zéro déchets réalisés	0
	Humains	1 ETP
<b>EVALUATION</b>	<p>L'action n'a pas encore débuté. Il est prévu la publication d'articles dans le cadre de la campagne de communication sur la propreté, en collaboration avec le service des ordures ménagères. La campagne commencera mi-septembre 2024.</p> <p>Quant au Défi Familles Zéro Déchet, il est jugé prématuré pour le moment. Cette action sera plus appropriée après la modification du mode de collecte des déchets. En fin d'année 2024, il est prévu de recruter deux animateurs sur la CCHLeM pour parcourir le territoire, sensibiliser les habitants au nouveau fonctionnement et mettre en place ce type d'initiative.</p>	

Et quelques actions du COT dans le tableau ci-dessous qui viennent enrichir et compléter le PCAET.

<b>Axe</b>	<b>Action</b>	<b>Etat</b>
Déchets	Faciliter la valorisation du broyat in-situ par les particuliers	En cours
Déchets	Faciliter la création d'une matériauthèque	A venir
Déchets	Soutenir la création du réseau de la réparation et de consommation responsable	En cours
Déchets	Mettre en place une animation territoriale à destination des entreprises autour de l'économie circulaire (avec SYDED et des CC voisines)	En cours
Déchets	Organiser un évènement grand public sur l'économie circulaire (avec des CC voisines)	En cours

### 3.6 AXE SECTORIEL 6 : LES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

#### Action TERMINEE et à poursuivre

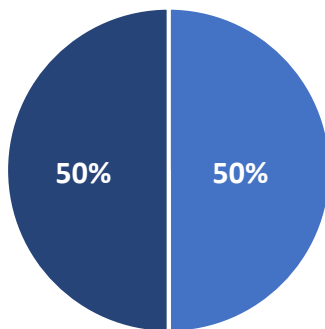
- Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque d'autoconsommation collective
- Accompagner les structures agricoles dans le développement des énergies renouvelables au sein des exploitations

#### Action EN COURS

- Remplacer les chaudières au fioul du parc public en fin de vie par des systèmes produisant de la chaleur renouvelable
- Impliquer les citoyens et collectivités dans les projets ENR portés par des acteurs privés

#### Action NON INITIEE

Etat d'avancement de l'axe 6  
à mi-parcours



- En cours
- Réalisées

#### Nos partenaires

ADEME, Bois Energie Local 87, Collectivités, CRER, CRPF, Enedis, État, GRDF, Porteurs de projets, SEHV

## Action TERMINÉE et à poursuivre

Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque d'autoconsommation collective		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les bâtiments susceptibles d'accueillir un projet d'autoconsommation à partir du cadastre solaire (fourni par le SEHV et la DDT notamment).</li> <li>❖ Evaluer les profils des consommateurs situés à proximité et s'assurer de l'adéquation avec la production envisagée</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM / Communes	
<b>INDICATEURS</b>	Étude réalisée (Oui/Non)	Oui le 26 janvier 2023 par SEM Elina
<b>MOYENS</b>	Financiers	0 €
	Humains	1 ETP + société externe ELINA + BE EL SMART GRID
<b>EVALUATION</b>	<p>La société ELINA, constituée entre le SEHV et le syndicat d'électricité de la Creuse, a mené une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque d'autoconsommation collective, débutée en 2023. ELINA a rencontré plusieurs obstacles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le site envisagé pour le projet photovoltaïque s'est avéré inexploitable,</li> <li>➤ Le projet était de taille insuffisante pour répondre aux besoins des entreprises,</li> <li>➤ Aucun porteur de projet n'a manifesté d'intérêt pour reprendre l'initiative.</li> </ul> <p>Ainsi, bien que l'étude ait été réalisée, le projet reste en suspens. Les pipiers collectifs pourraient être une solution potentielle.</p>	

Accompagner les structures agricoles dans le développement des énergies renouvelables au sein des exploitations		
<b>OBJECTIFS</b>	❖ Développer la production d'électricité, de biogaz et l'usage du bois énergie	
<b>PILOTE</b>	Chambre d'Agriculture	
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de chaudières bois	-
	Nombre d'unités de méthanisation à la ferme	2 unités en fonctionnement (Peyrat de Bellac et Azat le Ris par SAS 123 bioénergies)
	Nombre d'installations PV sur hangars	-
<b>MOYENS</b>	Financiers	-
	Humains	1 ETP Haute-Vienne (Région) : MethaN Action
<b>EVALUATION</b>	Le territoire de la CCHLeM possède 2 méthaniseurs situés sur les communes de Peyrat de Bellac et d'Azat le Ris regroupant de nombreux exploitants agricoles.	



## Action EN COURS

Remplacer les chaudières au fioul du parc public en fin de vie par des systèmes produisant de la chaleur renouvelable		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etablir un plan pluriannuel de remplacement des chaudières fioul</li> <li>❖ Mobiliser les acteurs publics et privés locaux sur le développement de la filière bois-énergie</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM / Communes	
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de chaudières fioul substituées dans les bâtiments publics	?
	Economie d'énergie (MWh/an)	?
<b>MOYENS</b>	Financiers	?
	Humains	?
<b>EVALUATION</b>	Sur le territoire de la CCHLeM, il y a eu un remplacement de 5 chaudières fioul à Saint-Sulpice-les-Feuilles sur 7 (les 2 autres sont électriques) ainsi qu'un changement pour des chaudières bois : 6 (dont 1 collective) ou 7 chaudières individuelles.	

Impliquer les citoyens et collectivités dans les projets ENR portés par des acteurs privés		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Valoriser le potentiel énergétique du territoire et mettre en lumière les impacts sur l'économie locale</li> <li>❖ Développer les projets impliquant les citoyens, qu'il s'agisse d'une gouvernance partagée, d'un financement participatif ou d'un projet entièrement citoyen</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM	
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de projets à financement participatif	1 sur la commune de Blond
	Nombre de projets suivis par un comité de pilotage local (porteurs, élus, citoyens...)	-
<b>EVALUATION</b>	<p>La plupart des projets d'énergies renouvelables, tels que les parcs éoliens ou les panneaux photovoltaïques au sol et agrivoltaïques, suivent une procédure au sein de la Communauté de Communes.</p> <p>Tout d'abord, ces projets doivent être situés en dehors des parcelles classées comme naturelles protégées (NP) et obtenir un avis favorable du conseil municipal de la commune d'implantation. Ensuite, la Communauté de Communes rencontre le développeur pour évaluer l'impact du projet sur la biodiversité, l'économie, le tourisme, etc. L'objectif est de favoriser une répartition équitable des projets sur plusieurs exploitations agricoles.</p> <p>Les collectivités/ communes sont donc impliquées dans ces projets.</p>	

Et quelques actions du COT dans le tableau ci-dessous qui viennent enrichir et compléter le PCAET.

Axe	Action	Etat
Energie	Accompagner des entreprises dans la transition énergétique (projets en photovoltaïque, en chaleur renouvelable et en autoconsommation collective EnR)	En cours
Energie	Mener une étude préalable à la mise en place d'un hydrolyseur	En cours

### 3.7 AXE SECTORIEL 7 : LA GOUVERNANCE, LA COMMUNICATION ET L'ÉVALUATION

**Action  
TERMINEE et  
à poursuivre**

- Affecter des ressources pour le suivi de la mission PCAET

**Action  
EN COURS**

**Action  
NON INITIEE**

**Nos partenaires**

SEHV

## Action TERMINÉE et à poursuivre

Affecter des ressources pour le suivi de la mission PCAET		
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Assurer la mise en place dans les temps du plan d'action du PCAET</li> <li>❖ Suivre et évaluer les actions mises en œuvre</li> <li>❖ Communiquer auprès des habitants, des élus et des entreprises</li> </ul>	
<b>PILOTE</b>	CCHLeM	
<b>INDICATEURS</b>	Nombre d'ETP embauchés	1
	Nombre d'actions du PCAET mises en place	13 terminées et à poursuivre 13 en cours 1 à venir
	Nombre d'actions de communication	Au minimum 1 fois par an (dans le cadre du COPIL de suivi) + toutes les communications liées aux actions
<b>MOYENS</b>	Humains	1 ETP
<b>EVALUATION</b>	<p>Une chargée de mission a été affectée au PCAET, en parallèle d'autres missions en lien avec le développement durable, dès le début de la mise en œuvre. Suite à son départ après 2 ans de mise en œuvre, un autre recrutement a eu lieu sur des missions plus spécifiques : Biodiversité, Mobilité et suivi du PCAET. Le changement de la référente sur le poste de « Chargée de mission développement durable » a rendu difficile la continuité de la mission mais a également pu relancer la dynamique.</p> <p>Enfin, l'accompagnement du SEHV et de Lou MORRIET s'est révélé essentiel. En effet, il a permis d'assurer une continuité dans le plan d'action pendant la période transitoire liée au changement d'agent en charge du PCAET à la CCHLeM.</p>	

Et quelques actions du COT dans le tableau ci-dessous qui viennent enrichir et compléter le PCAET.

Axe	Action	Etat
Communication	Réaliser une animation territoriale multi-thématiques à destination des acteurs de la société civile (citoyens et associations)	En cours
Communication	Mettre en place un programme de sensibilisation à destination de divers publics	Réalisée
Communication	Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques de la transition écologique	En cours
Communication	Mettre en place un plan de communication	En cours
Communication	Mettre en œuvre la stratégie climat-ressources et en assurer le suivi et l'ajustement au fil de l'eau	En cours
Communication	Favoriser le mode "projet" et faciliter la gouvernance participative	En cours

## IV. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Il est difficile d'estimer le budget et les moyens humains mis en œuvre pour le Plan Climat. Cela s'explique car :

- Les actions PCAET sont réparties sur plusieurs budgets, dépendent d'une grande diversité d'acteurs et de nombreuses actions inscrites dans le PCAET le sont aussi dans d'autres plans sectoriels ;
- Certaines actions touchent au fonctionnement interne des structures et sont du ressort des changements de pratiques difficiles à budgéter ;
- La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche n'est pas associée pour l'élaboration des budgets de tous ses partenaires.

Concernant les indicateurs de suivi, s'ils sont renseignés sur chaque fiche action, ils sont difficiles à collecter et pas toujours représentatifs de l'action. Par ailleurs, certains indicateurs ne sont suivis par aucune structure ou mal définis initialement. C'est pourquoi, nous avons fait le choix de proposer dans ce bilan à mi-parcours, d'autres indicateurs en remplacement de certains.

Dans le but de suivre au mieux l'avancement du PCAET, la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche a fait le choix d'utiliser la plateforme « Territoires en Transition », un outil de pilotage des plans d'actions et de suivi d'indicateurs. La saisie des fiches actions et des indicateurs du PCAET a été réalisée en juillet et août 2024 par le SEHV. L'objectif est de suivre l'avancement de ce plan à l'aide de cet outil, parallèlement au Contrat d'Objectif Territorial (COT).

## V. BILAN DES FREINS ET PISTES DE PROGRES

### Bilan des freins

Après 3 années de mise en œuvre du PCAET, nous pouvons faire un bilan des freins de ce plan. L'atteinte des objectifs quantitatifs fixés pour 2027 semble encore lointaine, en partie à cause de l'évolution des actions du PCAET due aux changements dans les politiques locales. Le COT a permis au PCAET d'évoluer, et c'est désormais ce nouveau plan d'action que la Communauté de Communes souhaite suivre.

Il est également crucial de remobiliser tous les acteurs autour du PCAET pour rappeler les objectifs fixés à l'horizon 2027 et encourager une mobilisation collective continue.

Voici les principaux freins identifiés :

- ❖ Changement de priorités des politiques locales
- ❖ Manque d'investissement de certains acteurs du territoire sur les actions ou sur la participation aux ateliers / concertations / enquêtes
- ❖ Changement de la référente sur le poste de « Chargée de mission développement durable », en charge du suivi du PCAET
- ❖ Changement de postes des référents en charge de certaines actions du PCAET, rendant difficile la collecte des indicateurs et l'évaluation sur les différentes thématiques
- ❖ Difficultés dans la collecte de certains indicateurs

## **Piste de progrès**

Bien que des freins aient été relevés, le bilan général du Plan Climat du Haut Limousin en Marche après trois années de mise en œuvre est plutôt positif. Des projets sectoriels d'envergure viennent alimenter et renforcer la mise en œuvre du Plan Climat, tels que le Contrat d'Objectif Territorial, le Projet Alimentaire Territorial, l'étude sur la Stratégie de Biodiversité, et l'étude sur le Plan de Mobilité simplifié et son schéma directeur cyclable.

Les pistes de progrès identifiées sont :

- ❖ Renforcer la direction / le service Développement Durable
- ❖ Mobiliser les élus et les agents : former, informer (newsletter), échanger, créer des évènements et de l'émulation
- ❖ Amplifier les efforts sur les actions structurantes : mobilité, biodiversité, déchets
- ❖ Associer les communes : recenser leurs projets qui concourent aux objectifs du plan climat et les valoriser
- ❖ Etablir plus de partenariats extérieurs : associations, entreprises...
- ❖ Mieux communiquer sur le plan climat, les enjeux climatiques et les actions menées

## **VI. ANTICIPATION ET PREPARATION DES EVOLUTIONS FUTURES**

Lors de la révision des PCAET, il faudra prendre en compte les nouvelles lois et les nouveaux textes réglementaires, plans et programmes portés à l'échelle nationale, dont :

### **Lois et textes règlementaires**

- ❖ Loi climat résilience
- ❖ Loi d'orientation des mobilités & Zones à faibles émissions
- ❖ Décret 3R : réduction, de réutilisation et réemploi, et de recyclage
- ❖ Loi REEN : réduire l'empreinte environnementale du numérique
- ❖ ZAN : Zéro Artificialisation Nette
- ❖ Loi d'accélération pour la production d'énergies renouvelables et les cartographies des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
- ❖ Loi Industrie Verte
- ❖ Dispositif Eco Energie Tertiaire

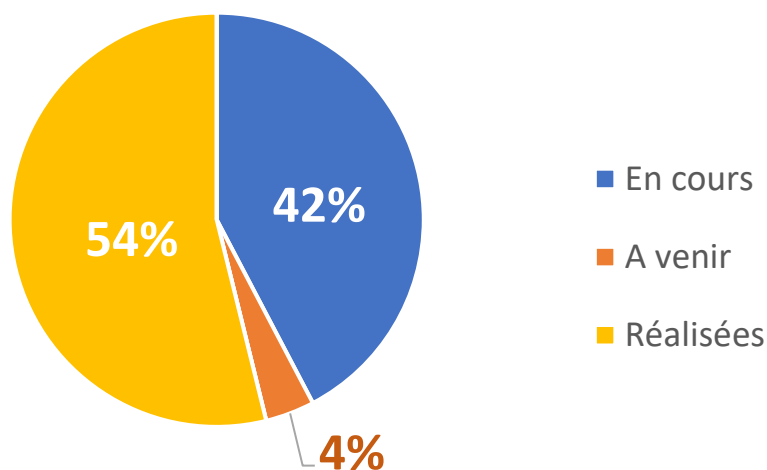
### **Plans et Programmes**

- ❖ Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
- ❖ Plan Sobriété
- ❖ Plan eau
- ❖ Pacte de la haie

## CONCLUSION

Face à l'urgence climatique et aux transformations nécessaires, la révision et la mise en œuvre du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) représente une opportunité unique de construire un territoire résilient, durable et solidaire. La réussite de cette transition écologique repose sur la mobilisation collective de tous les acteurs : citoyens, entreprises, collectivités, associations et institutions.

Etat d'avancement du PCAET



Depuis le lancement de la mission d'animation du PCAET en juin 2021, 54 % des actions prévues ont été réalisées. Le taux d'avancement des actions en cours a progressé, passant de 27 % à 42 %, tandis que le pourcentage des actions restant à initier a diminué de 73 % à 4 %. Bien que ce bilan puisse être considéré comme satisfaisant, il convient de préciser que cette évaluation repose sur une analyse qualitative de l'état d'avancement des actions.

Pour intensifier cette dynamique de transition écologique sur le territoire, il est primordial de :

- **Encourager une participation active** à toutes les étapes du PCAET, notamment lors de sa révision en 2025, en permettant à chacun de formuler observations, propositions et contributions.
- **Développer des initiatives locales** structurantes, comme des projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation), des solutions de mobilité durable (transports en commun, covoiturage, autopartage), et des démarches pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

- **Renforcer les synergies** entre les acteurs en soutenant les partenariats, en mutualisant les ressources, et en valorisant les bonnes pratiques à travers des retours d'expérience.
- Organiser régulièrement des réunions et des **espaces de concertation** pour dynamiser les échanges et favoriser la montée en compétence des acteurs.

Pour accompagner ces engagements et amplifier l'impact des actions locales, plusieurs besoins essentiels ont été identifiés :

- **Soutien technique et financier** : Faciliter l'accès à des subventions, dispositifs d'accompagnement, et outils innovants pour les porteurs de projets.
- **Information et sensibilisation** : Organiser des campagnes de communication et des formations pour encourager des comportements durables.
- **Partage d'expériences** : Créer des espaces d'échange où les habitants, les entreprises et les associations peuvent collaborer et s'inspirer mutuellement.
- **Gouvernance participative** : Mettre en place une coordination claire et inclusive pour s'assurer que chaque acteur ait une voix dans la transition écologique.

Ainsi, ce PCAET est une feuille de route essentielle pour une transition réussie et partagée. Mais son succès repose sur l'implication de tous, à toutes les échelles. La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche invite chacun à agir, à proposer, à s'engager et à devenir un véritable acteur de ce changement. Ensemble, faisons de notre territoire un modèle de résilience, de durabilité et de solidarité pour les générations futures.